

**L'ERAIFT participe à l'atelier national sur la certification et la traçabilité de bois en
République Démocratique du Congo**

Jeudi 01/10/2020

Le jeudi 01 octobre 2020, il s'est tenu à Kinshasa, au Centre d'accueil CARITAS Congo, un atelier national sur la certification et la traçabilité des bois en République Démocratique du Congo. Organisé par la Fédération des Industriels du Bois (FIB), l'atelier avait pour objectif d'améliorer la connaissance des parties prenantes de l'APV FLEGT congolais sur la certification vérifiée tierce partie et des systèmes informatisés de traçabilité, de manière claire et simple, en vue d'améliorer la gouvernance forestière en République Démocratique du Congo. Cet atelier s'inscrit dans le cadre de l'assainissement du secteur forestier par le Ministre de l'Environnement et Développement Durable, Son Excellence M. Claude NYAMUGABO BAZIBUHE.

L'atelier a connu la participation de plusieurs acteurs œuvrant dans le secteur environnement dont les cadres du ministère de l'environnement, les représentants des sociétés forestières, des exploitants artisanaux du bois du Congo, de la société civile et des institutions d'enseignement supérieur et universitaire dont l'ERAIFT. Au niveau international, il a connu la participation de plusieurs organisations qui ont fait leurs interventions en visioconférence dont l'Association Internationale Technique de Bois tropicaux (ATIBT) et diverses organisations de la certification forestière dont « *Forest Stewardship Council ou FSC* », « *Programme for the Endorsement of Forest* » Certification (PEFC), *Origine et Légalité des bois (OLB)*, *Legal Source (LS)*, *Timber Legality Verification (TLV)*.

La journée a été consacrée aux différentes communications orales des systèmes de certification du bois et des divers systèmes informatisés développés pour accompagner ce processus. L'ERAIFT a apporté sa contribution lors échanges sur la nécessité d'accompagner les acteurs engagés dans le processus sur le marché international de bois. Il a été souligné la formation que l'ERAIFT avait organisé il y a quelques années pour le renforcement des capacités des syndicalistes du secteur forestier dans le domaine de la « certification forestière ». L'ERAIFT s'est dite prête à offrir son expertise dans l'accompagnement des parties prenantes engagés dans ce processus.

A l'issue de cette rencontre, les organisateurs ont mis à la disposition des participants deux ressources documentaires qui pourraient alimenter la curiosité scientifique de 42 apprenants en formation en Master issus de 9 pays différents, et surtout ceux de la filière « **Techniques d'Aménagement Forestier ou TAF** ». Ces deux ouvrages sont : 1) *Tout savoir sur la certification forestière*, 2) *Définition de la légalité du bois en République Démocratique du Congo: Exploitation artisanale du bois d'œuvre*.

L'ERAIFT remercie sincèrement la FIB pour l'avoir associée à cet exercice visant l'assainissement du secteur forestier ; cette activité est très utile pour les futurs gestionnaires des forêts du bassin du Congo actuellement en formation au Master Régional « TAF » à l'ERAIFT. Elle présente sa gratitude à ses partenaires techniques et financiers pour la confiance renouvelée à l'endroit de cette Ecole Régionale, Centre de Catégorie II sous l'égide de l'UNESCO.